

2010/3107 - Demande d'agrément auprès de l'agence de Service Civique pour une mise en œuvre du dispositif du Service Civique à la Ville de Lyon (Délégation Générale aux ressources humaines) (BMO du 06/12/2010, p. 2420)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Il s'agit d'une demande d'agrément pour la mise en œuvre du dispositif du Service Civique à la Ville de Lyon. La loi du 10 mars 2010 est venue se substituer au niveau Service Civique au dispositif préalablement existant et la Ville de Lyon souhaite donc s'engager dans cette démarche et envisage d'accueillir 38 nouveaux volontaires, dont 25 au CCAS et 13 à la Ville de Lyon. Chaque volontaire percevra une indemnité mensuelle de 477 € de l'Etat et de 100 € de la Ville de Lyon. Avis favorable de la Commission sur ce dossier.

M. HUGUET Patrick : Monsieur le Maire, je voudrais quand même vous rappeler que si nos Conseils durent très longtemps c'est que 70 % du temps et de la parole, sont mobilisés par votre Majorité, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE : C'est pour cela que je mets...

M. HUGUET Patrick : Il suffit de faire un peu le compte et vous pourriez leur rappeler d'être un petit peu plus concis parce que pour nous dire que c'est bien et que tout est bien, il suffit de deux, trois mots !

M. LE MAIRE : Merci bien, donc chacun pourra minuter ses interventions la prochaine fois !

M. HUGUET Patrick : Monsieur le Maire, comme vous le savez certainement, le Service civique a été mis en place le 10 mars dernier par le Gouvernement, dans le cadre de son plan « Agir pour la jeunesse ». Nous ne pouvons que nous réjouir que la Ville de Lyon s'engage dans la mise en œuvre de ce dispositif gouvernemental qui constitue une véritable opportunité pour la jeunesse et qui sera un atout pour Lyon qui bénéficiera ainsi de l'engagement des plus jeunes de ses concitoyens.

L'objectif du Service civique est clair : offrir à tous ceux qui le souhaitent la possibilité de s'engager pour une mission d'intérêt général auprès d'associations ou d'organismes publics. Pour les jeunes, c'est un vrai plus. Il constitue à la fois une étape décisive dans leur parcours citoyen et une étape vers la vie professionnelle. Chaque jeune bénéficiaire pourra valoriser son expérience car cet engagement, proposé à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sera reconnu dans leur cursus secondaire et universitaire, mais également dans leur livret de compétences, dans leur passeport d'orientation et formation, et dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience.

L'Etat aide financièrement les jeunes volontaires : ils recevront une indemnité de 477 € net mensuels et leur couverture sociale sera entièrement prise en charge. Pour les jeunes les plus modestes, une bourse supplémentaire de 100 € par mois pourra être attribuée au cas par cas. En moyenne, l'Etat consacre 898 € par mois à chaque volontaire pour un budget de 40 M€ en 2010.

Chaque jeune volontaire recevra également une formation civique et citoyenne visant à transmettre une culture de l'engagement citoyen.

Dès cette année, 10 000 jeunes auront bénéficié du Service civique. L'objectif, c'est que 75 000 jeunes, soit 10 % d'une classe d'âge, bénéficient de ce nouveau dispositif en 2014.

Aussi, j'espère qu'une fois l'agrément obtenu, la Ville de Lyon développera ce dispositif gouvernemental, en permettant à ses jeunes citoyens de s'engager au service de tous pour la Solidarité, l'Education et l'Enfance, mais aussi pour des causes aussi variées que l'environnement, la culture, la santé ou encore le sport.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)